

Langue, diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail

Olivier Monso et François Gleizes, division Emploi, Insee

Les immigrés sont plus exposés au chômage que le reste de la population, les femmes immigrées étant en outre moins souvent présentes sur le marché du travail. Ceci est en partie dû à un manque de qualifications. Toutefois, des écarts subsistent à niveau de diplôme équivalent. Ils sont plus marqués pour les diplômés du supérieur. Les qualifications des immigrés, lorsqu'elles existent, bénéficient rarement d'une reconnaissance formelle en France, sauf pour les diplômés du supérieur. Les immigrés éprouvent souvent des difficultés avec la langue française, même si cela ne constitue pas forcément une gêne pour travailler. Les immigrés ayant un emploi se sont souvent appuyés, pour le trouver, sur leur réseau relationnel. Une minorité d'entre eux fait état de discriminations d'ordre professionnel. Ce ressenti est

plus fréquent pour ceux qui sont originaires d'Afrique subsaharienne.

En 2008, selon l'enquête emploi, parmi les personnes âgées de 18 à 74 ans, près d'une sur dix est immigrée, c'est-à-dire née à l'étranger sans avoir la nationalité française à la naissance. Les immigrés d'implantation ancienne sur le territoire (avant 1974) sont souvent venus en France pour y travailler et sont en grande majorité originaires d'Europe et du Maghreb (*encadré 1*). Dans les vagues d'immigration plus récentes, l'Asie et l'Afrique subsaharienne ont un poids plus important. Au fil du temps, les raisons de migration ont changé et, depuis 1974, elles ont essentiellement trait à des motifs familiaux.

Près de 30 % des immigrés sont arrivés avant l'âge de 18 ans, souvent en accompagnant un membre de leur famille. Dans la présente étude, on se restreint aux personnes arrivées après l'âge de 18 ans, qui sont susceptibles de rencontrer des obstacles spécifiques vis-à-vis de l'emploi.

❶ Taux d'activité, d'emploi et de chômage en 2008 selon le niveau de diplôme

en %

		Taux d'emploi ¹		Taux d'activité ²		Taux de chômage ³	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Enseignement primaire ou aucun diplôme	Immigrés	65,1	37,8	73,7	45,9	11,8	17,7
	Non-immigrés	60,0	46,0	67,3	53,0	10,9	13,2
	<i>Odds ratio</i>	1,3	0,8	1,5	0,8	(1,2)	1,5
Enseignement secondaire	Immigrés	70,2	51,9	81,2	59,3	13,5	12,5
	Non-immigrés	72,6	62,5	77,3	68,1	6,0	8,1
	<i>Odds ratio</i>	(0,9)	0,8	1,4	0,8	2,4	1,6
Enseignement supérieur	Immigrés	72,4	57,7	83,1	65,5	12,9	11,8
	Non-immigrés	85,4	81,4	88,7	85,1	3,7	4,4
	<i>Odds ratio</i>	0,5	0,4	0,7	0,4	4,0	3,2
Ensemble	Immigrés	68,6	46,9	78,6	54,7	12,7	14,3
	Non-immigrés	73,4	64,8	78,2	70,1	6,2	7,6
	<i>Odds ratio</i>	0,8	0,5	(1,1)	0,6	2,3	2,1

1. Proportion de la population totale ayant un emploi.

2. Somme des personnes ayant un emploi et des personnes au chômage rapportée à la population totale.

3. Proportion de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Lecture : l'*odds ratio* constitue un indicateur de la différenciation entre immigrés et non-immigrés. Un *odds ratio* inférieur à 1 signifie que le taux concerné est plus faible chez les immigrés. Ainsi, les femmes immigrées ont un taux d'emploi plus faible quel que soit le niveau de diplôme, et l'écart est plus élevé chez les diplômés du supérieur. Les *odds ratios* sont calculés à partir d'un modèle logit. Ils sont entre parenthèses lorsque les immigrés ne se différencient pas significativement des non-immigrés (seuil de test : 5 %).

Champ : individus âgés de 18 à 64 ans. Pour les immigrés, on se restreint aux individus venus en France après l'âge de 18 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2008, champ du module complémentaire (sixième interrogation).

Aujourd'hui, les immigrés travaillent plus souvent que les non-immigrés dans des emplois peu qualifiés (38 % de ceux qui ont un emploi sont ouvriers ou employés non qualifiés contre 19 % pour les non-immigrés) et rencontrent des difficultés pour accéder à un emploi ou s'y maintenir. En 2008, 57 % des immigrés de 18 à 64 ans, arrivés en France après l'âge de 18 ans, ont un emploi contre 69 % des non-immigrés. Les immigrés, hommes comme femmes, sont plus touchés par le chômage que les non-immigrés (*tableau 1*). De plus, les femmes immigrées sont moins nombreuses à avoir un emploi ou à en chercher un : leur taux d'activité est beaucoup plus

faible que celui des femmes non immigrées. Cela concerne tout particulièrement les femmes originaires du Maghreb et d'Asie (Turquie incluse), alors que les femmes originaires d'Europe et d'Afrique subsaharienne ont des comportements d'activité plus proches de celui de femmes non immigrées.

Ces difficultés d'accès au marché du travail sont en partie dues à un manque de qualifications. Près de la moitié des immigrés ont un diplôme de niveau enseignement primaire ou aucun diplôme, contre un sur cinq chez les non-immigrés. En revanche, un quart des immigrés ont un diplôme de l'enseignement supérieur ; proportion identique

à celle des non-immigrés. Toutefois, les différences de qualifications n'expliquent pas tout l'écart en termes d'insertion sur le marché du travail. Ainsi, pour un même niveau de diplôme, un écart important subsiste en défaveur des immigrés en matière d'exposition au chômage. Cet écart est faible pour les niveaux de qualification les plus bas ; il est très élevé pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Faire reconnaître ses qualifications : une option surtout choisie par les très diplômés

Parmi les immigrés arrivés après 18 ans et ayant suivi des études, seuls 13 % ont obtenu leur plus haut diplôme ou leur plus haut niveau de qualification en France. Des démarches, auprès d'un rectorat d'académie par exemple, peuvent permettre d'obtenir une reconnaissance formelle des études menées à l'étranger ou du diplôme acquis. Néanmoins, seul un immigré sur dix a fait ce type de demande. La principale raison invoquée de l'absence de démarche est le manque d'utilité (*tableau 2*). Les immigrés diplômés du supérieur sont beaucoup plus nombreux à bénéficier d'une reconnaissance formelle de leurs qualifications. Ceci traduit le fait qu'ils ont plus souvent terminé leurs études en France et que l'utilité de faire reconnaître leurs diplômes apparaît plus grande.

2 Obtention d'un diplôme en France et démarches pour obtenir une reconnaissance formelle

Plus haut diplôme ou niveau d'études obtenu	en %	
	Ensemble immigrés	Diplômés du supérieur
En France	13	34
À l'étranger dont :	70	66
Ont fait une démarche dont :	8	22
<i>ont obtenu la reconnaissance de leur diplôme</i>	4	14
<i>n'ont rien obtenu</i>	3	6
<i>n'ont pas encore le résultat</i>	1	2
N'ont pas fait de démarche dont :	62	44
<i>leur diplôme était automatiquement reconnu en France</i>	7	12
<i>ce n'était pas utile</i>	35	20
<i>ne savaient pas que c'était possible</i>	5	3
<i>ne savaient pas comment faire</i>	5	3
<i>autre</i>	10	6
N'ont jamais fait d'études	17	-

Lecture : 66 % des immigrés diplômés du supérieur ont obtenu leur diplôme ailleurs qu'en France. 22 % ont fait des démarches en France pour le faire reconnaître.

Champ : immigrés âgés de 18 ans à 74 ans, venus en France après l'âge de 18 ans.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la situation professionnelle des personnes nées à l'étranger, 2008.

Encadré 1

Les immigrés viennent de pays de plus en plus lointains

Parmi les immigrés résidant aujourd'hui en France, 22 % sont arrivés avant 1974 : 57 % d'entre eux sont européens, principalement portugais, espagnols et italiens, et 34 % sont maghrébins ; seuls 4 % sont originaires d'Asie (Turquie incluse) et 5 % d'Afrique subsaharienne. La part des originaires d'Asie et d'Afrique subsaharienne s'est fortement accrue parmi les immigrés venus après 1974, avec respectivement 18 et 17 % des immigrés, reflétant ainsi une diversification des flux migratoires. Les immigrés originaires d'Europe sont moins nombreux (32 %), ainsi que ceux originaires du Maghreb (29 %).

Plus de la moitié des immigrés arrivés avant 1974 sont venus en France pour

travailler ; 37 % sont venus rejoindre leur conjoint ou leur famille et 5 % faire des études. Après 1974, les raisons familiales sont devenues le premier motif d'immigration. Viennent ensuite l'emploi (23 %), les études (14 %) et enfin, la protection personnelle ou de la famille (5 %). La diversité des origines et des motifs de migration reflète l'histoire des flux migratoires, qui inclut les entrées d'immigrés mais aussi les retours. À partir du milieu des années 1970, la crise économique a réduit les débouchés professionnels et entraîné une politique plus restrictive à l'égard de l'immigration de travail. Les vagues d'immigration qui ont suivi ont été plus tournées vers le regroupement familial et plus féminisées.

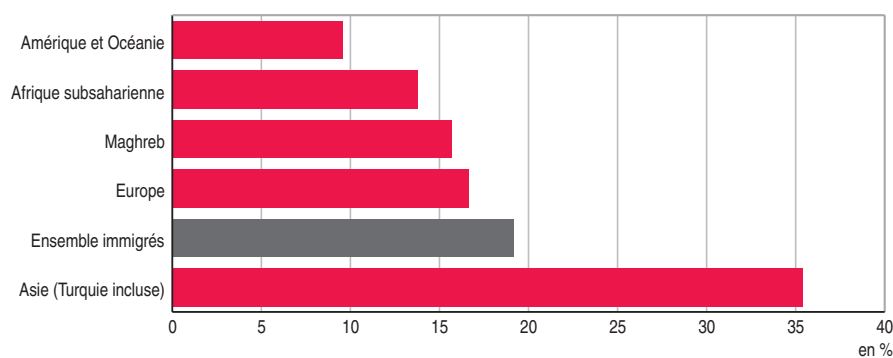
Les difficultés avec la langue : fréquemment ressenties, pas toujours gênantes dans le travail

Seuls 16 % des immigrés comptent le français parmi leurs langues maternelles. Dans un peu plus de la moitié des cas, le français était également la langue la plus parlée au domicile (9 % des immigrés). 41 % des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne et 21 % des immigrés originaires du Maghreb comptent le français parmi leurs langues maternelles. Pour les autres origines, la pratique du français pendant l'enfance est beaucoup plus rare : ce n'est le cas que pour 8 % des immigrés originaires d'Europe, 7 % de ceux originaires d'Amérique ou d'Océanie et 5 % des immigrés originaires d'Asie.

Parmi la très grande majorité (84 %) des immigrés pour lesquels le français n'est pas une langue maternelle, 33 % estiment avoir des difficultés à lire un journal en français. Ils sont 52 % à éprouver des difficultés à écrire une lettre en français. Ce sont les immigrés originaires d'Asie qui déclarent le plus de difficultés dans ce domaine (63 %). Cette part est également élevée pour les immigrés européens (56 %). À l'inverse, écrire une lettre en français ne pose aucun problème pour 62 % des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne. 19 % des immigrés de 18 à 74 ans n'ayant pas le français parmi leurs

langues maternelles se disent gênés par la maîtrise de la langue française pour travailler comme ils le souhaiteraient (qu'ils aient ou non un emploi). Cette part s'élève à 34 % pour ceux qui déclarent des difficultés pour écrire une lettre et 48 % pour ceux qui déclarent des difficultés en lecture. Elle est de 35 % pour les immigrés originaires d'Asie (graphique 1). À l'inverse, seulement 14 % des personnes originaires d'Afrique subsaharienne, 16 % de celles originaires du Maghreb et 17 % de celles originaires de l'Europe ressentent de telles difficultés.

① Gêne ressentie pour travailler liée à la maîtrise de la langue française



Lecture : 35 % des immigrés originaires d'Asie qui n'ont pas le français comme langue maternelle estiment que la langue française leur pose un problème pour travailler comme ils le souhaiteraient en France.

Champ : immigrés âgés de 18 ans à 74 ans, venus en France après l'âge de 18 ans et qui n'ont pas le français parmi leurs langues maternelles, ayant un emploi ou souhaitant travailler.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la situation professionnelle des personnes nées à l'étranger, 2008.

Encadré 2

Immigration et politiques d'intégration depuis 1945

Les immigrés considérés dans cette étude sont pour leur quasi-totalité arrivés après 1945. Entre 1945 et 1974, la croissance économique suscite des flux migratoires massifs en provenance d'Europe du Sud et du Maghreb. L'action publique vise à la fois à encourager et à contrôler l'immigration. L'Office national d'immigration (ONI) est créé en 1945, chargé de l'accueil des travailleurs immigrés et de leurs familles. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) est créé en 1952 afin d'encadrer les arrivées de réfugiés. Au cours de cette période, la politique d'accueil se concentre d'abord sur l'aide sociale et l'accès au logement des travailleurs algériens : le Fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leurs familles (FAS) est ainsi créé en 1958. Au début des années 1960,

cette politique s'étend à l'ensemble des immigrés et renforce ses missions d'intégration : accès à la formation, enseignement de la langue, action culturelle. À partir de 1974, suite à la crise économique, le gouvernement prend des mesures pour limiter les flux migratoires, notamment l'immigration de travail. Si la politique d'intégration est renforcée (octroi de nouveaux droits aux étrangers), la politique d'accueil en elle-même connaît assez peu de changements jusque dans les années 1990. À cette période, de nouveaux programmes d'accueil sont développés, donnant une orientation forte à la formation linguistique et civique des nouveaux arrivants. Cette orientation est renforcée à travers le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), expérimenté à partir de 2003 et rendu obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les immigrés récemment arrivés ont plus souvent suivi des formations

Parmi les immigrés n'ayant pas le français comme langue maternelle et signalant des difficultés de langue pour travailler, 41 % ont suivi une formation pour améliorer leur niveau de français dans les deux années suivant leur arrivée en France. Cette proportion est de 21 % pour ceux qui ne signalent pas de difficultés. Les immigrés arrivés sur le territoire dans les années 2000 ont deux fois plus souvent suivi une formation linguistique que ceux arrivés dans les années 1960 et 1970 (tableau 3), ce qui peut s'expliquer par le développement des formations linguistiques sur fonds publics, surtout à partir des années 1990 (encadré 2).

Le suivi d'une formation professionnelle dans les deux années suivant l'arrivée a également doublé entre les immigrés arrivés dans les années 1960 et les immigrés arrivés plus récemment. Depuis cette période, l'accès à la formation s'est du reste fortement développé pour l'ensemble de la population, immigrée ou non. Le recours accru des immigrés nouvellement arrivés aux services de l'emploi (publics ou privés) à partir des années 1980 peut s'expliquer tant par la montée du chômage que par la nature des flux migratoires. La diminution des flux pour motifs de travail, notamment à partir de 1974, s'est en effet accompagnée d'une baisse de la part des immigrés qui étaient déjà pourvus d'un emploi à leur arrivée.

Les réseaux relationnels pour trouver un emploi

Parmi les immigrés ayant un emploi en 2008, 41 % se sont appuyés sur des réseaux relationnels, famille, amis ou proches pour trouver cet emploi, contre 32 % pour les non-immigrés (graphique 2) ; 13 % sont passés par des agences publiques ou privées (agences d'intérim par exemple) tandis que les 46 % restants n'ont eu besoin d'aucune aide. Les immigrés originaires d'Afrique se distinguent par un recours assez fréquent aux agences de l'emploi, et pour ceux originaires du Maghreb, par une utilisation moindre des réseaux relationnels.

③ Formations et recours aux services de l'emploi dans les deux années ayant suivi l'arrivée en France

Arrivée dans les années...	en %					Ensemble
	...1960	...1970	...1980	...1990	...2000	
Formations pour améliorer ses compétences professionnelles (hors formations linguistiques)	8	11	12	16	17	14
Formations linguistiques pour les immigrés qui n'ont pas le français comme langue maternelle	16	14	20	30	34	25
Recours aux services de l'emploi*	10	9	17	24	27	19
Effectifs (milliers)	477	490	529	588	767	2851

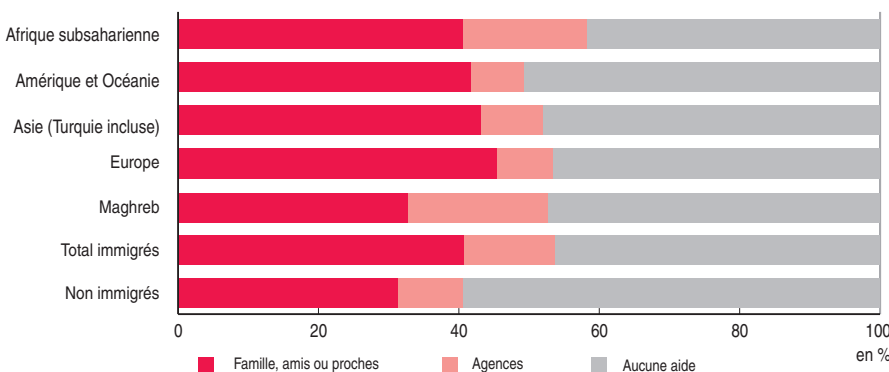
* Les services de l'emploi incluent les services publics de l'emploi (ANPE, Missions Locales d'Insertion...) ainsi que les associations et les entreprises spécialisées (agences d'intérim, cabinets de recrutement...).

Lecture : 8 % des immigrés arrivés dans les années 1960 ont suivi une formation pour améliorer leurs compétences professionnelles dans les deux années ayant suivi leur arrivée.

Champ : immigrés âgés de 18 ans à 74 ans, venus en France après l'âge de 18 ans et arrivés avant 2006.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la situation professionnelle des personnes nées à l'étranger, 2008.

② Aide pour trouver l'emploi actuel selon l'origine



Lecture : pour trouver leur emploi, 18 % des immigrés de l'Afrique subsaharienne ont eu recours à une agence de l'emploi.

Champ : immigrés âgés de 18 ans à 74 ans, venus en France après l'âge de 18 ans et ayant un emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2008, champ du module complémentaire (sixième interrogation).

Les Africains jugent plus souvent avoir été victimes de discriminations à l'embauche

8 % des immigrés estiment qu'un emploi leur a déjà été refusé de façon injuste en raison de leur origine étrangère. Dans deux cas sur trois, ce refus a été précédé d'un entretien en face à face avec l'employeur. Ce sentiment est particulièrement fort chez les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne (15 %), qui déclarent aussi plus souvent avoir déjà été traités de façon injuste par leur employeur, leur supérieur hiérarchique ou leurs collègues (14 % contre 9 % pour

l'ensemble des immigrés ayant déjà eu un emploi en France). C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des immigrés originaires du Maghreb (11 % pour les deux types de discriminations ressenties). À l'opposé, ces deux sentiments se rencontrent plus rarement chez les immigrés originaires d'Europe et d'Asie.

Sources

Les données sont issues de l'enquête Emploi et du module 2008 sur la situation professionnelle des personnes nées à l'étranger. Ce module a été réalisé par l'Insee à la demande d'Eurostat à la suite de l'enquête Emploi

2008. Il concerne l'ensemble des personnes habitant en ménage ordinaire âgées de 15 à 74 ans au moment de l'enquête et nées à l'étranger, interrogées pour la sixième et dernière fois pour l'enquête Emploi. Au total, 4 800 personnes ont répondu à l'enquête. Les données calculées à partir de l'enquête Emploi sont mesurées sur le champ du module complémentaire (sixième interrogation), y compris pour les personnes nées en France. **À l'exception des données sur les taux d'activité, d'emploi et de chômage**, on se restreint aux personnes âgées de 18 à 74 ans et, pour les immigrés, à ceux arrivés après l'âge de 18 ans. L'exclusion des 15-17 ans du champ de l'étude tient au fait que la plupart des informations présentées ont un intérêt plus limité pour des individus mineurs (ou arrivés mineurs).

Les catégories d'origine géographique tiennent compte de contraintes d'effectifs permettant de garantir la significativité des résultats. Pour cette raison, les pays européens hors Union européenne n'ont pas été distingués des membres de l'Union européenne.

La variable d'origine géographique, mise en avant dans la présentation des résultats, peut masquer l'effet d'autres variables pertinentes comme le niveau de diplôme. C'est pourquoi les résultats concernant les difficultés ressenties pour travailler liées à la langue, les moyens pour trouver un emploi et le sentiment de discrimination ont été consolidés à l'aide d'une régression de type probit prenant en compte, outre l'origine géographique, le niveau de diplôme, le groupe social, le sexe et l'âge.

Bibliographie

Breem Yves (2009), « L'insertion professionnelle des immigrés en 2007 », *Infos migrations* n° 8, DSED.

Bègue Marilyne (2007), « Qui sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France ? », *Études et Résultats* n° 612, Drees.

OCDE (2008), « Les migrants et l'emploi (volume 2) : l'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal », Delsa.

Perrin-Haynes Jacqueline (2008), « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee Première* n° 1212.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2009

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : É. Houël
Impression : Jouve
Code Sage IP091262
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2009


INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES